

Conditions générales du site

CONDITIONS GÉNÉRALES GPB Conseil – In Street Research

Entre :

La société GPB Conseil- In Street Research SARL créée en 1985 Au capital de 15 000 € dont le siège social est 221 rue La Fayette 75010 Paris immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 331 606 152 représentée par son directeur Lazare Durupt, Ci-après dénommée GPB Conseil

D'une part,

Et :

Ci-après dénommé LE PANELISTE

D'autre part,

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ QUE :

PRÉMABULE

I. L'Activité de GPB Conseil - In Street Research GPB Conseil

In Street Resarch est un cabinet spécialisé dans la recherche de profils consommateurs pour le compte de ses clients qui sont les Instituts d'études ; les marques de notoriété ; les organismes ou entreprises de services (banques, assurances, téléphonie ...) dont certaines /certains sont membres de SYNTEC (chambre syndicale des cabinets d'études et de conseil en marketing, chargée notamment de la déontologie des études de marché). Gpb Conseil – In Street Resaerch mets à disposition de ses clients un panel consommateurs afin de réaliser les études qualitatives et/ou quantitatives concernant de nouvelles offres à l'étude, lancement de nouveaux produits, projets de test de communication, de nouvelles campagnes publicitaires (...) Le panel sélectionné résulte d'une sélection de GBP Conseil – In Street Research en fonction de critères imposés par ses clients : Ages, sexe, catégorie professionnelle, revenus du foyer ou bien tous autres éléments résultants des besoins de l'étude et imposés par ses clients. .

II. Participation aux études – Déroulement des études

Cette participation du panéliste aux études s'accomplit au travers :

- de réunions ; et/ou
- d'entretiens individuels ; et/ou
- via le réseau Internet et/ou
- par le biais de tests de produits ; et/ou
- selon les besoins de l'étude avec déplacement du panéliste en tout lieu qui lui sera préalablement communiqué lors de son inscription à l'étude. .

III. Dédommagement (article 3 des présentes conditions générales)

Le panéliste en compensation de sa participation pourra recevoir un dédommagement qui, sans constituer une véritable source de revenus, sert à le remercier de sa participation. Son montant et versement sont exposés dans l'article 3.7 des présentes conditions générales. .

IV. Intégration au panel - accord du panéliste

Le panéliste accepte en toute liberté d'intégrer le panel de GPB Conseil – In Street Research et se porte volontaire pour participer en toute indépendance aux études réalisés par GPB Conseil. Cette indépendance exclut tout lien de subordination entre GPB Conseil et le panéliste.

V. Cnil (article 2.7 des présentes conditions générales)

Le panéliste est informé que : Les bases de données de GPB Conseil – In Street Research sont en stricte conformité avec la réglementation en vigueur, et notamment celle résultant de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, et de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL). Le fichier des panélistes a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL en date du 12 septembre 2011 et dont la référence dossier est le numéro 1531320 Les données ne seront pas vendues ou échangées avec un tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi Informatique et libertés).

VI. Inscription mineurs (article 1.2 des présentes conditions générales)

En cas de candidature d'un panéliste mineur, GPB Conseil – In Street Research s'engage à en informer le représentant légal par e mail à l'adresse e mail du représentant légal qui lui aura préalablement été communiqué lors de l'inscription. Une autorisation parentale ou du représentant légal signée sera demandée lors de la présentation du mineur aux études.

VII. Engagement du panéliste (Article 3 des présentes conditions générales)

Le panéliste s'engage à répondre en toute honnêteté et sincérité aux réponses du questionnaire en ligne et aux questions qui lui seront posées en vue d'une participation aux études de GPB Conseil – In Street Research. Le panéliste s'engage à restituer l'ensemble des matériels d'études (données et/ou documents (image, texte, vidéos, bandes sonores, ...) dont il pourra avoir la jouissance dans le cadre des études qui lui seront proposées par GPB Conseil – In Street Research Le panéliste s'engage à conserver confidentiels les informations, données et documents de quelque nature qu'ils soient, auquel il aurait pu avoir accès au cours de ses participations aux études.

VIII. Désinscription (réf article 1.6 des présentes conditions générales)

Le panéliste à tout moment pourra se désinscrire du panel de GPB Conseil – In Street Research en allant sur le site internet page désinscription muni de ses coordonnées fournis lors de son inscription.

IX. Parrainage (réf article 5 des présentes conditions générales)

Le panéliste s'engage au travers de cette action à ne parrainer que des personnes dont il a la connaissance et qui lui semble correspondre déontologiquement à l'activité de GPB Conseil – In Street Research. Le panéliste se porte garant du parrainé, sans qu'il ne soit responsable des actes ou préjudices de personnes parrainées ; le panéliste s'engage à ne pas parrainer des personnes dont il aurait connaissance d'une participation conséquente aux études de marché, dits les professionnels des réunions.

CONDITIONS GÉNÉRALES DÉTAILLÉES

GPB Conseil – In Street Research

1. Procédure d'inscription

L'inscription du paneliste est soumise à l'acceptation du dit paneliste aux conditions générales de GPB Conseil – In Street Research. Une seule inscription par personne est acceptée. A la finalisation de l'inscription, le paneliste recevra à l'adresse mail qu'il aura fournie lors de cette inscription un mail de confirmation (avec / ou non les codes d'accès qui lui seront attribués à l'inscription GPB Conseil – In Street Research) est seul à pouvoir refuser l'intégration d'un nouveau paneliste. L'inscription du paneliste a pour effet immédiat dès l'instant où le paneliste a accepté les présentes conditions générales.

1.1 Accessibilité

Les inscriptions sont en toute liberté sans aucune discrimination de handicap d'identité et nationalités, Il est préférable lors des études proposées de se renseigner si le lieu est en adéquation (équipé en aménagement) avec le handicap. Le choix du lieu des études est imposé par les clients de GPB Conseil – In Street Research. GPB Conseil – In Street Research s'engage à maintenir accessible son site internet et l'inscription aux panelistes dans la mesure raisonnable ou le système informatique ne soit pas surchargé, et que les conditions soient réunies pour son bon fonctionnement, sans qu'aucun élément extérieur à GPB Conseil – In Street Research vienne mettre en échec la procédure de désinscription. GPB Conseil – In Street Research ne pourra être tenu responsable des inconvénients ou préjudices subis suite aux problèmes d'accessibilité ou interruption du site internet et de son inscription en ligne.

1.2 Inscription de mineurs

En cas de candidature d'un paneliste mineur, GPB Conseil – In Street Research s'engage à en informer le représentant légal par e mail à l'adresse e mail du représentant légal qui lui aura préalablement été communiqué lors de l'inscription. L'absence d'opposition du représentant légal à l'inscription du mineur dans un délai de quarante huit heures au courriel vaudra autorisation. Une autorisation parentale ou du représentant légal signée sera demandée lors de la présentation du mineur à chacune des études qui lui seront proposées.

1.3 Engagements du paneliste

1.3.1 Honnêteté et Franchise et règle de bonne conduite

Le paneliste s'engage à répondre en toute honnêteté et franchise aux réponses du questionnaire en ligne et aux questions qui lui seront posées en vue d'une participation aux études de GPB Conseil – In Street Research. Le paneliste s'engage à respecter les règles de bonnes conduites au même titre que sur la voie publique VS (ivresse, violence verbale, physique, propos racistes) durant les phases d'études. En cas de manquement aux règles élémentaires de bonne conduite le paneliste pourra être exclu de sa participation en réunion ou entretien sans obtenir le dédommagement prévu. Les clients de GPB Conseil – In Street Research sont seuls décisionnaires de l'attribution du dédommagement et GPB Conseil ne pourra être tenu de verser le dédommagement initialement prévu à la place de ses clients. Chaque participation aux études est soumise à une inscription nominative, le paneliste s'engage à respecter cette règle et ne pas mandater, déléguer toute autre personne à y participer à sa place. GPB Conseil – In Street Research se réserve le droit d'exclure tout paneliste :

- qui aurait fourni des données inexactes au moment de l'inscription et durant les questionnaires nécessaires à l'inscription aux études.
- qui aurait procédé à des inscriptions multiples ou usurpé une identité afin de participer aux études GPB Conseil – In Street Research ne pourra être mis en cause ni être tenu responsable des conséquences du non respect des points exposés en 1.3 Engagement du paneliste.

1.3.2 Matériel d'études

Le panéliste s'engage à restituer l'ensemble des matériels d'études : données et/ou documents (image, texte, vidéos, bandes sonores, ...) dont il pourra avoir la jouissance dans le cadre des études qui lui seront proposées par GPB Conseil – In Street Resarch et le panéliste s'engage à ne pas les dupliquer, ni les échanger, ni les céder à titre gratuit ou payant à un tiers. GPB Conseil – In Street Resarch se réserve le droit d'action en justice au manquement de cet engagement. Le panéliste s'engage à ce que les documents qu'il pourra fournir lors de ses participations aux études pour le compte des clients de GPB Conseil – In Street Resarch soient libres de droit. L'ensemble des documents, vidéos, images, sonores fournis par le panéliste devront être conformes à la législation en vigueur et le panéliste devra garantir qu'ils sont libre de droit. L'exploitation des documents (photos, données, vidéos, sonores ou autres ... qui seront fournis par le panéliste dans le cadre de sa participation aux études ne pourront être exploités à des fins commerciales ou de diffusion sans accord préalable écrit entre le panéliste et le ou les clients de GPB Conseil – In Street Resarch.

1.3.3 Confidentialités des Etudes

Le panéliste s'engage à conserver confidentiels les informations, données et documents de quelque nature qu'ils soient, auquel il aurait pu avoir accès au cours de ses participations aux études. Le panéliste s'engage à ce titre à ne pas les conserver, à ne pas en communiquer le contenu, représenter, reproduire, distribuer, et de façon générale à ne pas mettre à la disposition des tiers lesdits documents, informations ou données. Le panéliste prendra vis-à-vis de son entourage ou de toute personne, toutes les mesures nécessaires pour assurer sous sa responsabilité le secret et la confidentialité de toutes les informations et documents visés à l'alinéa ci-dessus. Le panéliste reconnaît les droits de propriété intellectuelle de GPB Conseil – Intreet Research sur les informations, données et documents transmis ou auxquels il aurait pu avoir accès.

1.3.4 Enregistrement des études

Le panéliste est informé que pour les besoins d'études, des enregistrements vidéo et/ou sonores peuvent être réalisés et ce uniquement comme support à l'étude. En aucun cas des données ne pourront être utilisées à d'autres fins que l'étude pour laquelle le panéliste aura été convié à participer. Le panéliste sera prévenu au préalable et pourra refuser / mais cela impliquera que sa participation à l'étude pourra être annulée par les clients de GPB Conseil – In Street Resarch à l'étude pour laquelle il aura été convié. Toute diffusion ou utilisation (documents photos, vidéos, sonores/ à d'autres fins que l'étude pour laquelle le panéliste aura été convié ne pourra être réalisée sans l'accord du panéliste et résulterait d'un accord écrit entre les clients de GPB Conseil – In Street Resarch et le panéliste.

1.4 Désinscription

Le panéliste à tout moment pourra se désinscrire du panel de GPB Conseil – InsStreet Research en allant sur le site internet page désinscription muni de ses codes d'accès qui lui auront été fournis lors de son inscription. La désinscription aura pour effet un délai 48 h00 sous réserve que toutes les conditions techniques soient réunies et que aucun élément extérieur et indépendant de GPB Conseil – In Street Research ne permettent plus d'accéder au site internet. Si le panéliste ne possède plus ses codes d'accès, GPB Conseil – In Street Resarch lui fournira par mail dans un délai de maximum de un mois, le panéliste devra lui en faire la demande par mail : contact.online@instreetresearch.fr Une demande par courrier pourra aussi être traitée : GPB Conseil – In Street Resarch Service désinscription – 221 rue La Fayette 75010 Paris A tout moment le panéliste pourra faire la demande de ne plus être sollicité pour une période donnée ou bien définitivement.

2. Traitement des données

2.1 Données d'inscription

Toutes les données nominatives concernant le panéliste resteront strictement confidentielles et ne seront, en aucun cas mises à disposition des clients de GPB Conseil – In Street Resarch à l'exception des informations strictement nécessaires à la phase de recrutement et/ou au bon déroulement de l'étude. Ces informations sont nécessaires à GPB Conseil – In Street Resarch pour exercer son activité. Elles sont enregistrées dans son panel de consommateur et peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification résultant de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, et de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL). La demande devra être faite auprès de son service marketing par mail [contact.online@instreetresearch.fr] ou par écrit GPB Conseil – In Street Research Service marketing 221 rue La Fayette 75010 Paris Si le paneliste ne souhaite pas que ses données soient utilisées par nos partenaires. Le paneliste devra en faire la demande expresse par écrit et/ou e mail.

2.2 Données d'inscription

Les données contenues dans le questionnaire d'inscription sont nécessaires à GPB Conseil – In Street Resarch pour constituer un panel représentatif d'un échantillon de population et répondre à la demande de ses clients dans la constitution d'un panel spécifique au travers de quotas imposés par ces mêmes clients. Ce panel représentatif d'un échantillon de la population s'opère au travers d'une sélection en fonction généralement des âges, sexes, catégories socio professionnelle, et habitudes de consommation ou d'utilisation de services Ces données d'inscription nécessaires à l'activité de GPB Conseil – In Street Resarch permettent d'opérer la sélection du panel pour le compte de ses clients. La transmission des données d'inscription se font par le site internet, ou par courrier à la demande express à GPB Conseil – In Street Research Service Inscription 221 rue La Fayette 75010 Paris. A tout moment le panéliste muni de ses codes d'accès pourra supprimer ou apporter des modifications aux données d'inscription et de depuis le site internet de GPB Conseil – Instreet Research ou en contactant le service par mail contact.online@instreetresearch.fr

2.3 Données d'études

Les données d'études résultent des besoins d'études en fonction des clients de GPB Conseil – In Street Resarch. Chaque étude implique une demande différente des clients. Toutes les données nominatives concernant le panéliste resteront strictement confidentielles et ne seront, en aucun cas mises à disposition des clients de GPB Conseil – In Street Resarch à l'exception des informations strictement nécessaires à la phase de recrutement et/ou au bon déroulement de l'étude. Pour le besoin de son 'activité les données d'études seront archivées pour un temps limité selon les besoins de GPB Conseil – In Street Research. N'apparaîtront aucunes des données nominatives du panéliste (ces données sont non nominatives, n'apparaîtra pas l'identité du panéliste, ni nom, ni cordonnées personnelles) ces données non nominatives seront détruites à terme.

2.4 Protection des données personnelles du panéliste

GPB Conseil – In Street Resarch s'engage à conserver les données de chacun des panélistes dans des conditions raisonnables de sécurité sans pour autant être rendu responsable pour tout acte de piratage informatique et tous risques liés à l'utilisation de internet. Le panéliste est informé des risques particuliers liés aux spécificités d'Internet et des réseaux, et notamment du fait :

- que des informations relatives à des données personnelles le concernant peuvent être captées et/ou transférées notamment dans des pays n'assurant pas un niveau de protection adéquat des données personnelles ; et
- que les données circulant sur l'Internet ne sont pas protégées contre les détournements éventuels et que la communication de mots de passe, codes confidentiels et plus généralement, de toutes informations à caractère sensible est effectuée par le panéliste à ses risques et périls ; et Le panéliste reconnaît avoir été informé desdits risques et les accepte GPB Conseil – In Street

Resarch ne saurait être tenu comme responsable des conséquences directes ou indirectes et/ou de tout dommage qui affecterait le panéliste par suite de défectuosité ou de piratage du réseau Internet à ce titre.

2.5 Confidentialité des données

GPB Conseil – In Street Research s’engage à conserver confidentiel et à ne pas divulguer à des tiers, sous quelque forme que ce soit, même partiellement, les informations nominales en sa possession et notamment les coordonnées du panéliste sauf accord explicite de ce dernier, à l’exception des informations strictement nécessaires à la phase de recrutement et/ou au bon déroulement de l’étude. GPB Conseil – In Street Research prendra vis-à-vis de son personnel toutes les mesures nécessaires pour assurer sous sa responsabilité le secret et la confidentialité de toutes les informations, données et documents personnels communiqués par le panéliste.

2.6 Déontologie

GPB Conseil – In Street Research s’engage à respecter les règles de déontologie qui régissent les professions des études de marché.

2.7 Cnil

Les bases de données de GPB Conseil – In Street Research sont en stricte conformité avec la réglementation en vigueur, et notamment celle résultant de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, et de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL). Le fichier des panélistes a fait l’objet d’une déclaration à la CNIL en date du 12 septembre 2011 et dont la référence dossier est le numéro 1531320 Les données ne seront pas vendues ou échangées avec un tiers. Vous disposez d’un droit d’accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi Informatique et libertés)

2.8 Syntec

Le panéliste est informé que certains clients de GPB Conseil – In Street Research sont membres de SYNTEC (chambre syndicale des cabinets d’études et de conseil en marketing, chargée notamment de la déontologie des études de marché) et que de fait sa participation à chacune des études pourra être enregistrée au contre fichier du Syntec. Le fichier SYNTEC est le fichier de la profession des études de marché qui recense les participants à des groupes ou entretiens dans différentes sociétés d’études affiliées au syndicat. Site internet de SYNTEC : www.syntec-etudes.com Si le panéliste ne souhaite pas être inscrit au contre fichier Syntec, il lui faudra faire la demande par écrit avec accusé de réception, ou par mail 48h00 avant de se présenter à l’étude à laquelle il aura été convié ; les clients de GPB Conseil – In Street Research pourront annuler la participation à cette étude du panéliste sans aucun recours possible du panéliste. GPB Conseil- In Street Research ne pourra être tenu responsable des préjudices subis du panéliste dû à l’annulation de sa participation à l’étude.

3. Dédommagement

La participation du panéliste aux études qui lui sont proposées est gratuite et non soumise à contrepartie. Pour chacune de ses participations aux études qui lui seront proposées, le panéliste pourra recevoir un dédommagement qui est subordonné à la décision des clients de GPB Conseil – In Street Research. En aucun cas ce dédommagement ne pourra être considéré comme une source de rémunération. Ce dédommagement sera remis au panéliste à la fin de l’étude (réunion, entretien ...) il sera versé sous forme de chèque bancaire, de chèque cadeau ou éventuellement en espèces. Il pourra exceptionnellement lui être adressé ultérieurement par courrier. Aucun dédommagement ne sera versé dans les cas de figures suivant :

- Annulation du panéliste à sa participation à l’étude.

- Annulation par GPB Conseil – In Street Resarch ou par ses clients de la participation du panéliste ou des participants (es) à l'étude.
- Retard du panéliste à la réunion, il lui est communiqué d'arriver avec quelques minutes d'avance afin de démarrer les sessions d'études à l'heure.
- Divergence de propos entre les réponses aux questions qui lui auront préalablement été posées pour valider son inscription au travers de quotas définis par les clients de GPB Conseil – In Street Resarch et les propos tenus en cours d'étude (ce qui se traduit par les clients de GPB Conseil – In Street Resarch par un hors quotas et qui cause préjudice à GPB Conseil – In Street Resarch pour le compte de ses clients)
- Usurpation d'identité dans le but de participer aux études,
- Utilisation de plusieurs identités dans le but de participer aux études

GPB Conseil – In Street Resarch ne pourra en aucun cas être responsable des conséquences et / ou préjudices subis et ce due à l'annulation du panéliste à l'étude

3.1 Déclaration aux services d'état

Le panéliste est informé que le dédommagement sans qu'il ne soit une source de revenus se doit d'être déclaré au même titre aux services concernés. (Déclaration des impôts et autres services concernés)

4. Propriété intellectuelle

L'ensemble des données du site internet sont la propriété de GPB Conseil – In street Research. GPB Conseil – In Street Research se réserve tous les droits de propriété intellectuelle relatif à la réalisation de la mission, objet du présent contrat, sans limitation d'étendue ni de territoire, en ce compris les droits d'auteur relatifs à ladite mission, à savoir droits d'utilisation, de reproduction, de modification, de traduction et d'adaptation et ce pour tout support présent ou à venir quelle qu'en soit la destination (pages HTML, fixes ou générées automatiquement, fichiers images, sons, vidéo etc....) et ce sous réserve des droits attribués au panéliste. GPB Conseil – In Street Research déclare et garantit être propriétaire ou détenteur de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux éléments transmis au panéliste dans le cadre des présentes et notamment les textes, images fixes ou animées, fichiers, informations, logiciels, bases de données, marques et brevets. GPB Conseil – In Street Research déclare n'être tenu d'aucune réserve ou revendication formulée par des tiers quant à ses droits sur lesdits éléments. Chacune des parties déclare n'être tenue d'aucune réserve ou revendication formulée par des tiers quant à ses droits sur lesdits éléments.

4.1 Cookies

Le panéliste est informé que des cookies peuvent être installés lors de sa navigation sur le site internet de GPB Conseil – In Street Resarch et ce afin de faciliter l'accès au questionnaire en ligne et à la navigation sur le site de GPB Conseil – In Street Resarch

5. Parrainage d'inscription au panel

Le panéliste pourra être le parrain de nouvelles inscriptions à titre gratuit et non soumis à contre partie. Le panéliste s'engage au travers de cette action à ne parrainer que des personnes dont il a la connaissance et lui semble correspondre déontologiquement à l'activité de GPB Conseil – In Street Resarch. Le panéliste se porte garant du parrainé, sans qu'il ne soit responsable des actes ou préjudices de personnes parrainées ; le panéliste s'engage à ne pas parrainer des personnes dont il aurait connaissance d'une participation conséquente aux études de marché, dits les professionnels des réunions. GPB Conseil – In Street Resarch se réserve le droit de refuser un parrainage et d'exclure de son panel les panélistes et le/ les parrainés qui ne respecteraient pas cette déontologie des études de marché.

5.1 Chèques cadeaux au parrainage

GPB Conseil – In Street Resarch pourra mettre en place un chèque cadeau qui sera offert aux panélistes qui auront effectués un certains nombre de parrainage et dont les parrainés auront dûment remplis leur inscription au panel, et ce après vérification par GPB Conseil – In Street Resarch de l'authenticité des données d'inscription. GPB Conseil – In Street Resarch se réserve seul le droit d'attribuer ou non un/des chèques cadeaux, dont le montant et les modalités d'envois sont à la seule décision de GPB Conseil – In Street Resarch. GPB Conseil – In Street Resarch se réserve le droit de limiter le nombre de parrainage par panéliste et en informera le dit panéliste par courriel ou communiquant l'information sur le site de GPB Conseil – In Street Resarch.

5.2 Parrainage et recherche de profils

Le panéliste pourra au travers du calendrier des études être informé des profils recherchés dans le cadre de demandes particulières des clients de GPB Conseil – In Street Resarch. Le panéliste pourra parrainer les personnes qu'il jugera correspondre aux profils recherchés par les clients de GPB Conseil – In Street Resarch et se verra offrir un chèque cadeau dont le montant, la forme et modalités d'envois lui seront communiquées au préalable et ce sous condition que la personne parrainée corresponde au profil recherché et qu'elle soit retenue en étude par les clients de GPB Conseil – In Street Resarch, et qu'elle ait bien participé à l'étude sans pour autant avoir été hors quotas. GPB Conseil – In Street Resarch se réserve seul le droit d'attribuer ou non un/des chèques cadeaux, dont le montant et les modalités d'envois sont à la seule décision de GPB Conseil – In Street Resarch

6. Durée du contrat

Le contrat prend effet à l'acceptation du panéliste des conditions générales et de l'inscription du panéliste pour une période indéterminée

7. Rupture du contrat

La rupture contrat pourra intervenir de l'une ou l'autre des 2 parties avec préavis de 15 jours sauf non respect des clauses engagement du panéliste ou GPB Conseil – In Street Resarch pourra mettre fin au contrat sans aucun préavis.